

# Industriels HSE 703.011

## ► Traitement des hydrocarbures en station d'épuration

### Propriétés

**HSE 703.011** est composé de micro-organismes sélectionnés pour accélérer la dégradation des hydrocarbures aliphatiques légers halogénés et non halogénés : formol, chloroéthane, hexane, solvants, ... et des matières organiques associées dans les stations d'épuration.

#### **HSE 703.011**

- Améliore la qualité des boues, les rendements énergétiques et épuratoires des STEP
- Réduit la présence des bactéries de type filamenteuses par compétition
- Diminue la DCO et la DBO des effluents

**HSE 703.011** est recommandé pour le traitement des hydrocarbures dans :

- Les stations d'épuration
- Les poste de relevage, les fosses de décantation, etc...

### Sécurité

**Le produit est conforme la directive européenne 200/54/CE : "micro-organismes ne nécessitant aucune précaution particulière..."(Classe1).**

Condition de stockage : Conserver à l'abri de l'humidité

#### Conditionnement :

##### Aspect: Poudre

- Seau de 5 et 10 Kg
- Sac de 25 Kg
- Palette d' 1 Tonne

### Dosage et Application

Les dosages sont donnés à titre indicatif.

Doses générales dans le traitement des eaux :  
4 g minimum pour 10 kg de DCO à éliminer.

Dans le cas de traitement de terres polluées une dose minimale doit être respectée.

Les produits de la gamme industrielle doivent être introduits le plus en amont possible dans les ouvrages après réactivation de 10 à 20 mn dans de l'eau tiède. (30°C à raison de 10 litres par kg de produits). Cette réactivation n'est néanmoins pas obligatoire.

Veiller à l'équilibre C/N/P et au pH.

### Industries Concernées

- Papeteries
- Industries de synthèse chimique
- Pétrochimie
- Teintureries
- Conserves
- Boulangeries
- Brasseries

